

Erdogan, un “ami” embarrassant

■ L'Union doit composer avec un pays en pleine dérive autocratique.

Alexandre Billette
Correspondant à Istanbul

Pour se concilier les bonnes grâces d'Ankara, l'Union européenne fait miroiter à la Turquie l'ouverture de chapitres des négociations d'adhésion. Or, dans le pays candidat, le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux est en recul.

1 La presse muselée. Le procès du rédacteur en chef du journal “Cumhuriyet”, Can Dündar, et du correspondant à Ankara du quotidien, Erdem Gül, s'ouvrira le 25 mars. Les deux hommes, en liberté provisoire suite à une décision de la Cour constitutionnelle, sont accusés d'espionnage et de divulgation de secret d'Etat pour avoir publié des

informations sur des ventes d'armes par la Turquie à des groupes djihadistes en Syrie.

Les médias proches de l'imam Gülen, ancien allié du président islamo-conservateur Recep Tayyip Erdogan devenu son ennemi intime, sont aussi dans la ligne de mire du pouvoir : le quotidien “Zaman”, le plus grand tirage du pays, a notamment été mis “sous tutelle” et a changé de position éditoriale en une nuit, se muant en média pro-gouvernemental.

Quelques minutes après l'explosion d'Ankara dimanche

dernier, les autorités ont imposé un black-out médiatique interdisant toute diffusion d'information depuis les lieux du drame, une mesure désormais appliquée lors de chaque attentat. M. Erdogan l'a rappelé : la liberté de la presse “n'est pas infinie”.

2 La liberté d'expression restreinte. L'article 299 du Code pénal turc prévoit une peine allant jusqu'à quatre ans de prison pour “insulte au président de la République”. Rarement appliqué auparavant, cet article est devenu l'une des armes juridiques préférées du chef de l'Etat : plus de 1800 dossiers ont été ouverts à la suite d'une plainte déposée par le Président. Journalistes, politiques, intellectuels ou même des adolescents ayant écrit une phrase assassine sur les réseaux sociaux ont été visés.

Par ailleurs, le blocage de certains sites Internet est récurrent : la Cour a autorisé, en 2015, la fermeture d'un site sur décision gouvernementale sans intervention de la justice. Twitter et Facebook ont été ponctuellement bloqués, notamment lors du scandale de corruption qui a éclaboussé l'entourage d'Erdogan en 2014.

Récemment, près de 2000 universitaires ont signé une pétition appelant à la paix dans le Sud-Est à majorité kurde : certains ont été démis de leurs fonctions par le rectorat, d'autres menacés, certains ennuyés par la justice. Trois d'entre eux ont été incarcérés le 15 mars.

3 Réponse brutale à la question kurde. Depuis la rupture du cessez-le-feu entre le PKK et le pouvoir turc l'été dernier, le Sud-Est

du pays est dans une situation de quasi-guerre civile. Les opérations antiterroristes qui y sont menées ont mis sous blocus certaines villes ou quartiers de la région, durant parfois plusieurs jours. Human Rights Watch a tiré la sonnette d'alarme et dénonce un “usage disproportionné de la force”, et des cas de “mauvais traitements en détention”. La situation des droits de l'homme s'est “fortement dégradée”, estime pour sa part Amnesty International. Le 16 mars, huit avocats d'une association qui défend la cause kurde ont été arrêtés; ce même jour, Recep Tayyip Erdogan a demandé la levée rapide de l'immunité de députés du parti HDP, prokurde, accusés de “propagande terroriste”, un chef d'accusation qui devrait être renforcé et élargi, notamment aux “terroristes avec un stylo”, a tonné le chef de l'Etat.

Sous Erdogan, les libertés de presse et d'expression ont été réduites; la question kurde est traitée par la manière forte.